

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00255

Numéro SIREN : 509 869 111

Nom ou dénomination : 160 FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/017917



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M CHAOUR FARESSSE

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20151790017272

Pour le compte de :

SARL 160 FOOD
160 RUE COMMANDANT CHARCOT
69005 LYON SEME

N° SIREN : 509 869 111

Période déclarée : Année 2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie
Code postal Ville
Pays

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit (report du 2033-B)

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)
Forme juridique ou titre Nom et prénom ou dénomination
Numéro, type et nom de voie
Code postal Ville
N° téléphone Pays

Impôt sur les sociétés

 Annexe à la déclaration n° 2065

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

IDENTITÉS ET COORDONNÉES DES MEMBRES

1	Titre	MONSIEUR	Nom, Prénom	CHAOUR FARESSÉ
	Qualité			GERANT
	Numéro, type et nom de voie	12 AVENUE MAURICE THOREZ		
	Code postal	69200	Ville	VENISSIEUX
	Pays	FRANCE		
	2	Titre	MONSIEUR	Nom, Prénom
Qualité				ASSOCIE
Numéro, type et nom de voie		51 RUE VICTOR HUGO		
Code postal		69200	Ville	VENISSIEUX
Pays		FRANCE		
3		Titre	MONSIEUR	Nom, Prénom
	Qualité			ASSOCIE
	Numéro, type et nom de voie	15 BOULEVARD LENINE		
	Code postal	69200	Ville	VENISSIEUX
	Pays	FRANCE		

SOMMES VERSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, À CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON

1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	51	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2022
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	8 369		
2	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	25	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2022
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	839		
3	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré	24	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	2022
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	3 839		

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

89 980

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	17 000	0	17 000
Immobilisations incorporelles - Autres	1 693	467	1 226
Immobilisations corporelles	127 577	87 767	39 810
Immobilisations financières (1)	1 600	0	1 600
TOTAL I (5)	147 870	88 234	59 636
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	1 750	0	1 750
Stocks marchandises	155	0	155
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 157	0	1 157
Disponibilités	57 211	0	57 211
TOTAL II	60 273	0	60 273
TOTAL GENERAL (I + II)	208 143	88 234	119 909

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 000
Réserve légale	500
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	235
Report à nouveau	60 581
Résultat de l'exercice	-9 484
TOTAL I	56 832
2 - Provisions pour risques et charges	
TOTAL II	0
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 560
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	34 365
TOTAL III	63 077
TOTAL GENERAL (I + II + III)	119 909

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N	
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		47 425
Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires		229 962
Autres produits			6 067
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			283 454
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			16 896
Variation de stock (marchandises)			45
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			90 260
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-160
Autres charges externes			67 479
Impôts, taxes et versements assimilés			2 916
	dont TP/CFE, CVAE	998	
Rémunérations du personnel			89 980
Charges sociales			6 165
Dotations aux amortissements			17 870
Total des charges d'exploitation (II)			291 451
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-7 997
Produits et charges divers	Charges financières (V)		268
	Charges exceptionnelles (VI)		1 219
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-9 484

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		9 484
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		9 484
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		9 484

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	17 000	0	0	17 000	
Autres	1 693	0	0	1 693	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	31 711	14 354	0	46 065	
Installations générales, agencements et aménagements divers	61 884	0	0	61 884	
Matériel de transport	5 602	0	0	5 602	
Autres immobilisations corporelles	14 026	0	0	14 026	
Immobilisations financières					
	1 600	0	0	1 600	
TOTAL rubrique I	133 516	14 354	0	147 870	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	44	423	0	467
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 568	6 668	0	21 236
Installations générales, agencements, aménagements divers	43 967	5 585	0	49 552
Matériel de transport	2 394	2 801	0	5 195
Autres immobilisations corporelles	9 391	2 393	0	11 784
TOTAL rubrique II	70 364	17 870	0	88 234

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	17 543
Déficits reportables	17 543
Déficits de l'exercice	9 484
TOTAL des déficits restant à reporter	27 027

III - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	2 490
Montant de la TVA collectée	28 259
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	16 254

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		4,00
	- dont apprentis	0,00
	- dont handicapés	0,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale		0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	277 387
TOTAL 1	277 387

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	59
Variation positive des stocks	45
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	6 008
TOTAL 2	6 112

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	107 156
Variation négative des stocks	-160
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	55 562
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	11 917
TOTAL 3	174 475

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	109 024
---	---------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE	109 024
-------------------------------------	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	277 387
Effectifs au sens de la CVAE	4,00
Période de référence	du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	CHAOUR FARESSSE	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	51	Pourcentage de détention	51,00%	
	Date de naissance	16/04/1982	Pays de naissance	FRANCE	
	Code postal de naissance	69200	Commune de naissance	VENISSIEUX	
	Numéro, type et nom de voie	12 AVENUE MAURICE THOREZ			
	Code postal	69200	Ville	VENISSIEUX	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	SENG SAYONN DARA	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	25	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	04/12/1977	Pays de naissance	FRANCE	
	Code postal de naissance	18	Commune de naissance	BOURGES	
	Numéro, type et nom de voie	51 RUE VICTOR HUGO			
	Code postal	69200	Ville	VENISSIEUX	
	Pays	FRANCE			
3	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	ZENAIDI NACER	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	24	Pourcentage de détention	24,00%	
	Date de naissance	22/10/1974	Pays de naissance	ALGERIE	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	SETIF	
	Numéro, type et nom de voie	63 BOULEVARD LENINE			
	Complément de distribution	CHEZ Mme ZENAIDI ZITOUNA	Lieu-dit, hameau		
	Code postal	69200	Ville	VENISSIEUX	
	Pays	FRANCE			



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Règles & Méthodes Comptables

160 FOOD

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 119 909 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 283 454 Euros et dégageant un déficit comptable de 9 484,16 € Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Agencements et aménagements : Mode linéaire, durée 5 à 7 ans,

Matériels et outillages : Mode linéaire, durée 2 à 5 ans,

Matériel de transport d'occasion : Mode linéaire, durée 3 ans,

Mobilier : Mode linéaire, durée 2 et 5 ans.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2023

Dépôt des comptes annuels

Décret n°67-236 du 23 Mars 1967 - Articles 44-1 et 293

160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2023

SOMMAIRE

- 1 - Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023
- 2 - Rapport de gestion de la gérance
- 3 - Rapport spécial de la gérance
- 4 - Textes de résolutions proposées
- 5 - Dépôt des comptes annuels par le gérant au greffe du tribunal de commerce (Décret n°69-236 du 23 Mars 1967 - Article 44-1 et 293)
- 6 - Liasse fiscale, comptes annuels et annexes de la SARL 160 Food au 31/12/2022

160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

2 - Rapport de gestion de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Mai 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Situation et évolution de l'activité de la société

La société a réalisé un résultat déficitaire de 9 484,16 €. La société envisage de pérenniser son activité au cours des prochains exercices.

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2022, le chiffre d'affaire s'est élevé à 283 454 €.

- Achats de marchandises : 16 896 €
- Variation de stock (Marchandises) : 45 €
- Achats matières premières et autres approvisionnement : 90 260 €

- Variation de stock : - 160 €
- Autres charges externes : 67 479 €

En outre et après la prise en compte des éléments suivants :

- Impôts et taxes : 2 916 €
- Rémunération du personnel : 89 980 €
- Charges sociales : 6 165 €
- Dotations aux amortissements : 17 870 €
- Autres charges : Néant

Le résultat d'exploitation fait ressortir un déficit de 7 997 €.

Enfin, après la prise en compte des éléments suivants :

- Produits financiers : Néant
- Produits exceptionnels : Néant
- Charges financières : 268 €
- Charges exceptionnelles : 1 219 €
- Impôts sur les bénéfices : Néant

Le résultat comptable de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 est déficitaire de 9 484,16 €.

- **Affectation**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit comptable de 9 484,16 € de la manière suivante :

Report à nouveau du résultat bénéficiaire du précédent exercice d'un montant de 60 580,51 €,

- Paiement des dividendes de la manière suivante :

- 3 000,00 € pour Monsieur ZENAIDI Nacer,
- 1 000,00 € pour Monsieur SENG Sayonn Dara,

Puis, affectation du bénéfice restant de 47 095,35 € en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Et, conformément aux dispositions légale, je vous signale que les comptes de résultats, le bilan qui sont soumis à votre approbation, ont été établis selon les normes comptables en vigueur.

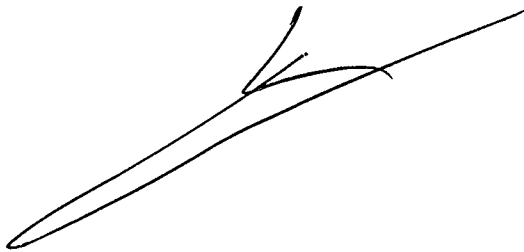
LES RESOLUTIONS

En conclusion, je vais vous donner lecture des résolutions que seront soumises à votre vote. J'espère qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à votre gérant de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Veillez agréer Messieurs, l'expression de mes considérations les meilleures.

La Gérance

Monsieur CHAOUR Faresse

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'CHAOUR Faresse'.

160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

3 - Rapport Spécial de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Mai 2023

Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code du Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

Monsieur Samir CHAOUR est titulaire d'un compte courant créditeur d'un montant de 22 856,93 euros au 31/12/2021, non rémunéré,

Monsieur Samir CHAOUR a consenti à la société un abandon de créance à hauteur de 14 000 euros assorti d'une clause de retour à meilleur fortune,

Monsieur Faresse CHAOUR est titulaire d'un compte courant créditeur d'un montant de 11 508,39 euros au 31/12/2021, non rémunéré.

Fait à Lyon, le 28 Avril 2023

La Gérance

Monsieur CHAOUR Faresse



160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

4 - Texte de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société à Responsabilité Limitée en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit comptable de 9 484,16 € de la manière suivante :

Report à nouveau du résultat bénéficiaire du précédent exercice d'un montant de 60 580,51 €,

- Paiement des dividendes de la manière suivante :

- 3 000,00 € pour Monsieur ZENAIDI Nacer,

- 1 000,00 € pour Monsieur SENG Sayonn Dara,

Puis, affectation du bénéfice restant de 47 095,35 € en report à nouveau sur l'exercice suivant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 7 843,20 Euros.

Elle approuve également la prise en charge des cotisations sociales obligatoires ou facultatives ainsi que celle de la mutuelle souscrite pour le compte du gérant sous le régime de la loi Madelin.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

160 FOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 160 RUE COMMANDANT CHARCOT - 69005 LYON

509 869 111 RCS LYON

1 - Procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Mai 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 26 Mai, à 17H00,

Les associés de la SARL 160 Food, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, divisé en 100 parts de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance au siège social : 160 rue Commandant Charcot, 69005 Lyon.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- > Monsieur CHAOUR Faresse qui détient 51 parts sociales, soit 51 %,
- > Monsieur SENG Sayonn Dara, qui détient 25 parts sociales, soit 25 %,
- > Monsieur ZENAIDI Nacer, qui détient 24 parts sociales, soit 24 %,

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAOUR Faresse, gérant associé en exercice.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport de spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société à Responsabilité Limitée en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit comptable de 9 484,16 € de la manière suivante :

Report à nouveau du résultat bénéficiaire du précédent exercice d'un montant de 60 580,51 €,

- Paiement des dividendes de la manière suivante :

- 3 000,00 € pour Monsieur ZENAIDI Nacer,
- 1 000,00 € pour Monsieur SENG Sayonn Dara,

Puis, affectation du bénéfice restant de 47 095,35 € en report à nouveau sur l'exercice suivant.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 7 843,20 Euros.

Elle approuve également la prise en charge des cotisations sociales obligatoires ou facultatives ainsi que celle de la mutuelle souscrite pour le compte du gérant sous le régime de la loi Madelin.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

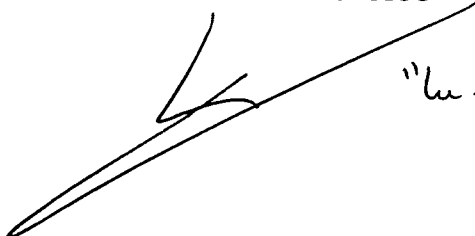
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18H00.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés et le gérant.

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Monsieur CHAOUR Faresse

 "Lu et approuvé"

Monsieur SENG Sayonn Dara

 "Lu et Approuvé"

Monsieur ZENAIDI Nacer

 "Lu et approuvé"